



## CONSEIL COMMUNAL DU 26 FEVRIER 2019.

**Le Conseil communal s'est réuni ce mardi 26 février 2019 à 20H.**

**Etaient présents :** Henri CHRISTOPHE, Bourgmestre – Président  
Sandrine MALCHAIR, Carole NACHTERGAELE, Anny DEVILLERS, Echevines  
Marie-Rose THIRIONET, Brigitte ROBERT, Marc PATERKA, Raphaël LEBLANC, Xavier JARBINET, Déborah CROUGHS, Valérie DUPAS, Muriel CLAVIR, Philippe DE RIVE, Conseillers  
Danielle JACOB, Directrice générale

Séance publique

Monsieur le Bourgmestre ouvre la séance à 20H15.

### **1. Adoption de l'ordre du jour de la séance.**

Monsieur le Bourgmestre signale qu'il n'a reçu aucune demande de point complémentaire conforme au Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation. Il propose aux Conseillers d'adopter l'ordre du jour tel qu'il leur a été transmis.

**A l'unanimité, le Conseil adopte l'ordre du jour de la séance.**

### **2. Communications.**

Monsieur le Bourgmestre informe les Conseillers

- Du lancement de l'appel à candidatures pour participer à la CCATM. Les candidatures devront parvenir à l'administration communale entre le 15 mars et le 15 avril 2019 ;
- De l'approbation par le Collège provincial de l'élection du Conseiller de police ;
- De l'octroi d'une subvention de 2.000 € pour la stérilisation des chats errants ; les stérilisations sont effectuées en partenariat avec une association de protection des animaux et un vétérinaire ;

- De l'approbation par Madame la Ministre des Pouvoirs Locaux du budget pour l'exercice 2019, avec les modifications suivantes :
    - o Prise en compte des boni dégagés par la modification budgétaire ;
    - o Ajout de 32.803 € en recettes provenant de la redevance d'occupation du domaine public par le réseau électrique ;
    - o Ajout de charges patronales à l'article 722/113-01 ;
- Ce qui porte le résultat global du service ordinaire à 537.286 € au lieu de 500.888 €.
- o Le service extraordinaire est modifié par une augmentation des recettes de 266.757 €
- Ce qui porte le résultat global du service extraordinaire à 306.527 € au lieu de 39.769 €.

**S'agissant de communications, ce point n'appelle pas de vote.**

### **3. Représentation dans les intercommunales et ASBL.**

Monsieur le Bourgmestre précise les candidatures pour les intercommunales et ASBL suivantes :

Union des Villes et Communes : 1 personne (en dehors du candidat administrateur)

Il propose la candidature de Madame Devillers.

**A l'unanimité, Madame Devillers est désignée en qualité de déléguée à l'Union des Villes et Communes.**

CILE : 3 délégués pour la majorité – 2 délégués pour l'opposition

Monsieur le Bourgmestre propose la candidature de Madame Nachtergaele, Madame Malchair et Madame Clavir.

Monsieur Leblanc propose la candidature de Madame Dupas et lui-même.

**A l'unanimité, Mesdames Malchair, Nachtergaele, Clavir et Dupas, ainsi que Monsieur Leblanc sont désignés en qualité de délégués à la CILE**

IILE : 3 délégués pour la majorité – 2 délégués pour l'opposition

Monsieur le Bourgmestre propose la candidature de lui-même, Monsieur Jarbinet et Monsieur De Rive.

Monsieur Leblanc propose la candidature de Madame Croughs et Madame Dupas.

**A l'unanimité, Monsieur le Bourgmestre, Messieurs Jarbinet et De Rive, ainsi que Mesdames Croughs et Dupas sont désignés en qualité de délégués à l'IILE.**

AIDE : 3 délégués pour la majorité – 2 délégués pour l'opposition

Monsieur le Bourgmestre propose la candidature de Monsieur Paterka, Madame Robert et Madame Thirionet.

Monsieur Leblanc propose la candidature de Madame Dupas et lui-même.

**A l'unanimité, Mesdames Robert, Thirionet et Dupas, ainsi que Messieurs Paterka et Leblanc sont désignés en qualité de délégués à l'AIDE.**

PUBLIFIN : 3 délégués pour la majorité – 2 délégués pour l'opposition

Monsieur le Bourgmestre propose la candidature de lui-même, Monsieur Paterka et Madame Robert.

Monsieur Leblanc propose la candidature de Mesdames Crougns et Dupas.

**A l'unanimité, Monsieur le Bourgmestre et Monsieur Paterka, ainsi que Mesdames Robert, Crougns et Dupas sont désignés en qualité de délégués chez PUBLIFIN.**

INTRADEL : 3 délégués pour la majorité – 2 délégués pour l'opposition

Monsieur le Bourgmestre propose la candidature de Madame Devillers, Madame Malchair et Madame Nachtergaele.

Monsieur Leblanc propose la candidature de Madame Crougns et lui-même.

**A l'unanimité, Mesdames Malchair, Nachtergaele, Devillers et Crougns, ainsi que Monsieur Leblanc sont désignés en qualité de délégués chez INTRADEL.**

ECETIA : 3 délégués pour la majorité – 2 délégués pour l'opposition

Monsieur le Bourgmestre propose la candidature de Madame Clavir, Monsieur Jarbinet et Monsieur de Rive.

Monsieur Leblanc propose la candidature de Madame Crougns et lui-même.

**A l'unanimité, Mesdames Clavir et Crougns ainsi que Messieurs Jarbinet, De Rive et Leblanc sont désignés en qualité de délégués chez ECETIA Intercommunale.**

TERRE ET FOYER : 1 délégué effectif – 1 suppléant

Monsieur le Bourgmestre propose la candidature de Madame Robert.

Monsieur Leblanc propose la candidature de Madame Crougns.

**A l'unanimité, Madame Robert est désignée en qualité de délégué effectif, Madame Crougns en qualité de suppléant.**

TEC : 1 personne

Monsieur le Bourgmestre propose la candidature de Monsieur Leblanc.

**A l'unanimité, Monsieur Leblanc est désigné en qualité de délégué au TEC.**

GAL : 1 personne

Monsieur le Bourgmestre propose la candidature de Madame Malchair.

**A l'unanimité, Madame Malchair est désignée en qualité de déléguée pour le GAL.**

#### **4. Convention de partenariat dans le cadre du projet « Vieillissons bien en Hesbaye » du GAL**

Monsieur le Bourgmestre rappelle que la problématique des aînés est très importante, compte tenu du vieillissement de la population. De nombreuses questions se posent quant au logement, aux conditions de vie, aux soins, notamment, pour les aînés. Il cède la parole à Madame Malchair pour qu'elle présente la convention.

Madame Malchair rappelle que la Commune s'est engagée dans le GAL « jesuishesbignon.be » dont un des axes principaux est le projet « vieillissons bien en Hesbaye ». Ce projet est une démarche participative supra communale pour les aînés et avec eux, qui s'intègre dans la démarche « Wallonie amie des aînés », soutenue par l'AVIQ et l'UCL. Le plan d'action doit contribuer à améliorer les conditions de vie des seniors, et surtout pour les maintenir chez eux.

Dans ce contexte, la convention présentée précise les engagements de chacune des parties :

- La Commune s'engage à désigner un « tandem référent », soit un agent communal ou du CPAS, un représentant des seniors ;
- Elle s'engage à soutenir ce tandem, à utiliser le logo du GAL et des financeurs dans les communications relatives au processus, à valider le plan d'actions et à mettre en œuvre ces actions.
- Le GAL s'engage à assurer la coordination du projet au niveau supra communal, en organisant les rencontres du Comité de pilotage, à accompagner les tandems référents locaux et les communes dans l'écriture de leur plan d'actions et dans sa mise en œuvre.

Monsieur le Bourgmestre propose d'adopter la convention présentée.

**A l'unanimité, le Conseil adopte la convention.**

#### **5. Transformation de la Gare de Fexhe – Création de logements d'insertion.**

Monsieur le Bourgmestre explique que, depuis la faillite de l'entreprise adjudicataire des travaux, un nouveau marché public a été réalisé. Malheureusement, aucune offre n'est parvenue pour les travaux relatifs aux logements d'insertion. Le département du logement du Service Public de Wallonie s'impatiente et menace d'exiger le remboursement des deux tranches de subside déjà versées.

La procédure de marché a donc été lancée dès réception du courrier du département du logement. Le cahier des charges et le métré sont identiques à ceux adoptés précédemment. La procédure ouverte est toujours utilisée.

Monsieur le Bourgmestre propose de ratifier ce cahier des charges et la procédure de marché.

**A l'unanimité, le Conseil ratifie le cahier des charges et la procédure de marché.**

## **6. Motion en faveur du maintien du bâtiment du SPF Finances à Hannut.**

Monsieur le Bourgmestre donne lecture de la motion suivante :

« Considérant les interpellations des agents du SPF Finances de Hannut, préoccupés par la fermeture imminente du bureau de Hannut ;  
Considérant la demande transmise par l'UNSP Secteur Finances, sollicitant l'appui de la Commune ;  
Considérant que la fermeture du bâtiment aura un impact sur la population locale, qui devra faire un plus long déplacement pour être en contact avec le SPF Finances ;  
Considérant que les permanences organisées dans les Communes pour les citoyens durant la période des déclarations d'impôt sont ponctuelles et limitées dans le temps ;  
Considérant que les citoyens qui se rendent dans les bureaux sont en général les plus fragilisés et pas au fait des technologies numériques ;  
Considérant que chaque citoyen est en droit d'obtenir un service public de qualité gratuitement ;  
Considérant qu'à Liège le manque de parking et les moyens de transport réduits rendent l'accès difficile pour les habitants de la Hesbaye ;  
Considérant que cette décision va à l'encontre des tendances qui cherchent à rétablir un lien de proximité entre le citoyen et les autorités publiques (circuit court) ;

Le Conseil

DEMANDE

Que le bâtiment du SPF Finances à Hannut soit maintenu ;  
A défaut, que des bâtiments mixtes où des services du SPF Finances pourraient être hébergés soient envisagés en Hesbaye ;

SOUHAITE

Que l'offre de services aux citoyens soit élargie en Hesbaye. »

Monsieur le Bourgmestre propose d'adopter cette motion, qui sera transmise au Ministre fédéral des Finances.

**A l'unanimité, le Conseil adopte la motion.**

## **7. Convention à conclure avec l'AIDE pour le curage et l'examen endoscopique des égouts.**

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame Nachtergaele pour qu'elle présente le point.

Madame Nachtergaele précise qu'il s'agit d'une proposition de l'AIDE dans le cadre des prochains dossiers PIC. Il est en effet conseillé avant de procéder à des travaux de réfection de voirie de s'assurer que les canalisations d'égouts sont en bon état. Une endoscopie est donc nécessaire, et pour la réaliser, il faut d'abord procéder à un curage.

L'AIDE a réalisé un marché de services pour réaliser ces travaux, et propose aux Communes de bénéficier des tarifs qu'elle a obtenus lors de l'attribution de ce marché. Le tarif des opérations est valable pour une année.

Le prochain plan d'investissement communal est en cours d'élaboration, il est donc très utile d'adhérer à cette convention.

Monsieur le Bourgmestre propose d'adopter la convention avec l'AIDE.

**A l'unanimité, le Conseil adopte la convention avec l'AIDE.**

## **8. Adoption du procès-verbal de la séance du 29 janvier 2019.**

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver le procès-verbal de la séance du 29 janvier 2019 tel qu'il a été transmis aux Conseillers.

**A l'unanimité, le Conseil approuve le procès-verbal de la séance du 29 janvier 2019 tel que transmis.**

Monsieur le Bourgmestre lève la séance publique à 20H35.